

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 66 du Code Civil et les Ordonnances des 6 et 7 juin 1867 sur la Police générale et les attributions du Maire;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

L'Officier de l'Etat civil n'acceptera que les certificats de décès régulièrement établis par un médecin autorisé à exercer, résidant dans la Principauté et inscrit sur la liste officielle.

ART. 2.

Le Maire aura toujours le droit, s'il le juge utile, et selon les circonstances, de faire procéder à un examen de contrôle, même si le certificat a déjà été délivré par un médecin autorisé.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt janvier mil neuf cent neuf.

ALBERT.

Par le Prince :

Pour le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat délégué,  
E. BERTHET.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Il est créé dans la Principauté une Bibliothèque Communale.

ART. 2.

Son siège est établi à la Condamine, rue Grimaldi, n° 32.

ART. 3.

Elle sera administrée par un Comité de onze membres nommés par Nous, dont cinq membres de la Commission Communale, y compris le Maire président. Ce Comité sera nommé pour trois ans.

ART. 4.

Un bibliothécaire sera chargé d'assurer le service.

ART. 5.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-cinq janvier mil neuf cent neuf.

ALBERT.

Par le Prince :

Pour le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat délégué,  
E. BERTHET.

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 janvier 1909, M. Charles Grimaldi est autorisé à remplir les fonctions de Consul Général de Montenegro à Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 22 janvier 1909, M. Robert-Adrien-Léopold-Amaury Balny d'Avricourt est nommé Secrétaire de la Légation de S. A. S. le Prince à Paris.

Par Ordonnance Souveraine en date du 23 janvier 1909, M. Simard Joseph-Henri-Auguste, Directeur de la Sûreté publique, est nommé Membre du Comité d'Hygiène publique et de Salubrité.

Par Ordonnance Souveraine en date du 23 janvier 1909, M. Simard Joseph-Henri-Auguste, Directeur de la Sûreté publique, est nommé Membre du Comité des Travaux publics.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a daigné décider la création dans la Principauté, d'un Comité des fêtes, dont la composition sera très prochainement connue.

En rappelant que S. A. S. le Prince a daigné instituer une bourse au profit d'un jeune homme de nationalité monégasque apte à suivre les cours de l'Ecole Bréguet (Ecole théorique et pratique d'électricité), le *Journal de Monaco* informe les candidats que les conditions d'admission, le programme et les autres renseignements relatifs à cette Ecole sont mis à leur disposition au Secrétariat Général du Gouvernement, où ils peuvent s'inscrire.

Le yacht *Princesse-Alice* a quitté, hier matin, le port de Monaco à destination de Naples où il

apporte une cargaison de vêtements et de vivres, provenant des dons recueillis dans la Principauté et destinés aux victimes du tremblement de terre de la Calabre et de la Sicile.

M. le commandant Alban Gastaldi, aide de camp de S. A. S. le Prince de Monaco et M. Charles Bellando de Castro, adjoint au Maire, désignés par le Prince, sont partis à bord du yacht *Princesse-Alice* et présideront à la distribution des secours.

M. Henri Courdavault, commissaire central de police dans la Principauté, a succombé à l'âge de 61 ans, à la suite d'une courte maladie.

Le défunt, qui avait accompli une belle carrière en France, où il avait été notamment commissaire central à Marseille, était entouré de l'estime et de la sympathie générale.

Les obsèques ont eu lieu mercredi après-midi.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Simard, directeur de la Sûreté publique, Orsatti, commissaire spécial à la gare de Nice, Codur et Farine, commissaires de police.

Le cortège funèbre s'est formé à l'hôpital. Derrière le char venaient MM. François Roussel, Gouverneur général intérimaire, Allain, avocat général, de Loth, maire de Monaco, Lemoël, colonel commandant supérieur, des notabilités et fonctionnaires, ainsi que des délégations du personnel de la police, des carabiniers et des sapeurs pompiers.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, qui accomplit actuellement son service militaire.

Le char funèbre était encadré d'une section de douaniers, le défunt étant Chevalier de la Légion d'honneur.

A la gare de Monaco, où s'est rendu le cortège, M. le Gouverneur général intérimaire a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je viens rendre le suprême salut du Gouvernement à un serviteur dévoué, qui, jusqu'à la dernière limite de ses forces, a poursuivi son labeur. Il a fallu que son médecin et ses amis le contraignissent, pour que M. Courdavault se décidât à soigner le mal qui, en si peu de jours, l'a emporté, pour qu'il se résignât à abandonner un poste dont il connaissait l'importance et les responsabilités, et qu'il gardait comme une sentinelle, fidèle au mot d'ordre et toujours en éveil.

Après sept années de services militaires, M. Courdavault fut nommé en 1876 commissaire spécial au château d'Oléron et poursuivit depuis lors régulièrement sa carrière, de ville en ville, dans l'ouest, dans le midi, dans l'est, recueillant partout l'estime et les sympathies de ses chefs, de ses subordonnés et des populations.

Dès 1893, il fut nommé par le Gouvernement français chevalier de la Légion d'Honneur, en récompense des services que, dans des circonstances difficiles, il avait rendus comme commissaire central à Marseille.

Nommé le 1<sup>er</sup> janvier 1907, par la haute confiance de S. A. S. le Prince Souverain, Commissaire central à Monaco, il y avait fait apprécier de tous l'aménité, l'affabilité de son langage et de son attitude. Ses chefs estimaient en lui, une droiture à toute épreuve, et une

souplesse d'esprit qui s'alliait à une solide énergie. Ses subordonnés l'aimaient à cause de sa volonté de justice.

Il s'est endormi, la conscience nette et haute, léguant à ses enfants le précieux héritage d'un nom respecté et l'exemple d'un homme de bien, laissant à tous ceux qu'il a commandés l'instructive mémoire d'un chef qui, dans ces fonctions de police si indispensables à la paix, et par conséquent, à la prospérité de la société, qu'elles sont la raison première de sa constitution, sut, avec cette nuance de bienveillance ferme qui est le signe de la force, montrer cette énergie tranquille mais résolue qui décourage les pervers et rassure les honnêtes gens.

Inclinons-nous, Messieurs, avec un sincère respect devant la dépouille de l'homme d'honneur, de l'homme de cœur que fut M. Courdavault, et dans ce dernier adieu réunissons nos sentiments d'estime, de sympathie et nos unanimes regrets.

M. Allain, avocat général, a pris ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

Après ce discours si éloquemment documenté, quelques mots suffiront au Parquet général pour associer son témoignage ému à la haute parole de M. le Gouverneur général intérimaire. Avec quelle affliction je viens à mon tour rendre l'hommage suprême à M. le Commissaire central Courdavault, Chevalier de la Légion d'honneur ! Par les magistrats français, ses anciens chefs et mes anciens collègues, je savais les mérites de sa longue carrière avant son arrivée à Monaco. Personnellement, j'appréciais, depuis plus d'une année, son concours si précieux et loyal. Il fut, il demeure à mes yeux le modèle accompli des auxiliaires parfaits de la Justice, toujours justes, fermes et conciliants, sages, modérés, prudents, respectueux de toutes les opinions et de toutes les croyances, ne froissant jamais les coutumes et les mœurs d'une terre hospitalière. Aux heures du devoir difficile (combien il en connut !) il mettait au service de l'Etat, sans souci de l'âge ni de sa santé, son dévouement, son tact, la sûreté d'une expérience exceptionnelle, ses labeurs inlassables. A son lit de mort il me disait, en me serrant la main : « J'ai travaillé dès ma première jeunesse jusqu'à mon dernier jour ; peut-être même ai-je trop travaillé : Je m'en vais avec la conscience d'avoir, dans chacun de mes postes, rempli scrupuleusement mes fonctions ». Oui, il avait raison de penser, de parler ainsi. Et il s'en est allé, comme le sage, sans reproche aux tristesses de la vie ; il s'en est allé comme l'homme profondément honnête, profondément bon, salué par l'estime, pleuré par l'affection de tous ceux qui l'approchèrent.

Que ses enfants, si cruellement éprouvés, emportent l'assurance que nos souvenirs lui resteront fidèles.

Adieu, mon cher collaborateur. Bien triste adieu, mon cher ami !

Le corps a été ensuite dirigé sur Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), où a eu lieu l'inhumation dans un caveau de famille.

Le Comité de secours organisé, sous la présidence de M. Zanolli, pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre de Sicile et de Calabre a donné, mercredi, une soirée de gala au théâtre de Monte Carlo.

Toutes les autorités de la Principauté, toutes les notabilités de la population monégasque et étrangère avaient répondu à l'appel du Comité et tenu à lui apporter leur généreuse offrande.

Le programme, composé avec un très agréable éclectisme et auquel M<sup>me</sup> Félicia Litvinne avait bien voulu apporter le concours de son incomparable talent, a permis d'applaudir l'orchestre dans *Guillaume Tell* et dans *Cavalleria Rusticana*, les coryphées des chœurs dans *Ave Maria* de Gounod, une jeune mandoliniste de huit ans, M<sup>lle</sup> Nucci, le beau talent de pianiste de M<sup>lle</sup> Sansoni, l'admirable interprétation de *Tristan et Ysolt* de M<sup>me</sup> Litvinne, et enfin le brio et la beauté de M<sup>lle</sup> Bordin, ainsi que le parfait entraînement de ses compagnes dans un ballet de circonstance, *Carità*.

#### ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté ; Vu la lettre, en date du 13 décembre 1908, de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, proposant l'étude sur le territoire monégasque du raccor-

dement de la route de Nice à Monaco avec la route de l'Observatoire ;

Vu l'article 35 paragraphe 2 de l'Ordonnance Souveraine du 22 mai 1858 ;

#### Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Les ingénieurs et agents des services techniques, chargés de l'étude du tracé d'une nouvelle route partant de Nice et venant se raccorder à la route de l'Observatoire, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés particulières, closes ou non closes, situées entre l'Hôpital, l'Observatoire et les frontières Ouest et Nord de la Principauté, pour effectuer dans les dites propriétés toutes opérations nécessaires de levés de plans, piquetages et jalonnages.

ART. 2. — Les propriétaires et locataires des terrains sur lesquels il sera nécessaire de pénétrer pour les opérations dont il s'agit, sont invités à en permettre le libre accès aux agents du service des Travaux Publics, et à respecter les jalons, piquets, signaux et autres repères posés dans l'intérêt des levés de plans.

ART. 3. — Le déplacement, l'enlèvement ou la destruction des piquets, balises ou autres repères indiquant le tracé des voies à l'étude, seront constatés par procès-verbaux et poursuivis conformément au Code Pénal.

ART. 4. — Le Maire de Monaco et le Directeur des Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 19 janvier 1909.

Le Gouverneur Général intérimaire,  
FR. ROUSSEL.

#### TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 21 et 22 janvier 1909, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

C. F., né à Monaco, le 30 janvier 1881, journalier, demeurant à Monaco, dix jours de prison pour ivrognerie, et 5 francs d'amende (par défaut) pour tapage injurieux et nocturne ;

G. J.-G.-E., né à Saint-Ambroise (Gard), le 18 mars 1886, comptable, sans domicile ni résidence connus, deux ans de prison (par défaut), pour vol simple ;

S. G., né à Schönborn (Autriche), le 26 avril 1888, journalier, sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité.

#### LA VIE ARTISTIQUE

##### THÉÂTRE

M. Paul Bourget, qui avait étudié, sinon sans parti pris, du moins avec sérieux et conscience, la question du divorce dans un roman célèbre, se laissa tenter par le désir de trouver une tribune plus retentissante pour les idées qui lui sont chères et accepta de porter son œuvre au théâtre. M. Armand Cury a collaboré à cette transformation avec beaucoup de tact et de goût.

Il est sorti de leur travail commun une pièce parfois un peu traînante, mais bien conduite et dont on doit louer l'effort d'impartialité. Il est bien certain que les auteurs ont pris soin de disposer l'argumentation des divers protagonistes de façon à assurer, en raison, le triomphe de leur thèse. Mais, quoiqu'ils aient opposé un jacobin un peu borné à un prêtre hautement tolérant, on doit dire que, d'une façon générale, ils n'ont pas essayé de surprendre le sentiment du public par des subterfuges dramatiques. Les personnages opposés à leurs idées ne sont pas moins sympathiques que ceux qui les soutiennent.

Cette probité a d'ailleurs été mal récompensée et les applaudissements les plus nourris, qu'a soulevés cette œuvre écrite en l'honneur de l'indisso-

lubilité du mariage, ont salué, à Monte Carlo comme à Paris, les tirades en faveur de l'union libre.

Quoiqu'il en soit de la thèse, *Un Divorce* est une belle pièce et qui fait réfléchir. Elle a clos dignement la série des grandes représentations de drame et de comédie du théâtre du Casino.

M<sup>me</sup> Marthe Brandès, douloureuse et frémissante en épouse demeurée chrétienne, M<sup>me</sup> Cécile Caron, pleine d'onction charmante en aïeule résignée, M<sup>lle</sup> Breitner, simple et sympathique en jeune doctoresse ennemie des conventions sociales, M. Gauthier, chaleureux et juvénile, M. Marquet, plein d'autorité, M. Arvel d'une dignité hautaine, ont remarquablement interprété cette œuvre.

\* \* \*

Le petit théâtre du Palais des Beaux-Arts compose ses spectacles de la façon la plus agréablement variée.

Au début de la semaine, un acte d'amusante observation parisienne, les *Pieds qui remuent*, de Romain Coolus ont permis d'applaudir le talent si séduisant de M<sup>lle</sup> Barelli et la spirituelle bonhomie de M. Burguet. Une opérette d'une folle fantaisie de MM. Boyer et Roger, agrémentée d'une délicate partition de Mathé, a ensuite été enlevée de verve par M<sup>lles</sup> Lucette de Landy et Fromentin et par MM. Berton, Lucien Boyer et Alberthal.

Vendredi et samedi, la *Permission de dix heures*, une fraîche et amusante partition d'Offenbach, a été interprétée avec la gaieté et le talent voulus par M<sup>mes</sup> Mary Théry et Charley, MM. Alberthal, Berthaut, Maury et Dubuisson.

Une jolie fantaisie de M. A. Barde, *Suzy* a obtenu un très vif succès de rire au début de la représentation et valu de nombreux applaudissements à ses interprètes M<sup>lles</sup> Nory et Landini, MM. Leys et Lamy.

Enfin M<sup>lle</sup> Maria Florido, avec son danseur Pépé, a fait valoir la grâce souple et la fougue voluptueuse des pas espagnols.

#### CONCERTS

Le dernier concert classique comprenait la délicieuse ouverture des *Noces de Figaro* dont l'orchestre a rendu dans toute sa finesse le charme spirituel.

L'admirable *Symphonie Pastorale* brille toujours d'une éternelle jeunesse. Le génie de Beethoven y passe, avec la même incomparable puissance, de la grâce à la grandeur, de la fraîcheur descriptive à l'exaltation mystique. M. Jehin a supérieurement conduit l'exécution de cette œuvre impérisable.

On a encore applaudi l'ouverture si pittoresque du *Carnaval Romain* de Berlioz, la *Suite Symphonique* d'une intéressante et habile facture de Léon Moreau, les gracieuses variations de Haydn sur *l'Hymne Autrichien* et le ballet d'*Ascanio* de Saint-Saëns.

\* \* \*

En outre de l'ordinaire concert du dimanche où l'orchestre de M. Jehin a fait apprécier ses brillantes qualités, les amateurs de musique ont eu, cette semaine, le régal d'une intéressante soirée donnée à l'International Sporting Club par l'orchestre Ganne avec le concours de M<sup>lle</sup> Herleroy dont la belle voix a été fort applaudie dans *Elle est à toi!* de Schumann, *Viens, viens!* de Godard, *Le Bonheur est chose légère* de Saint-Saëns et *Printemps nouveau* de P. Vidal.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Jeudi 28 janvier, à 2 h. et demie

11<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. L. JEHN

<i>Fidelio</i> (Ouverture).....	Beethoven.
<i>Symphonie en Mi bémol</i> (n° 39).....	Mozart.
<i>Freysschütz</i> (Ouverture).....	Weber.
<i>Suite Lyrique</i> (redemandée).....	Ed. Grieg.
<i>Après l'Été</i> , pour instruments à cordes.	Fl. Schmitt.
<i>Marche Jubilaire</i> .....	Léon Jehin.

## TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, le *Prix Roberts* (handicap) a réuni 57 tireurs. MM. Davies (20 m.) et Erskine (24 m.), tuant 11 sur 11, partagent les deux premières places; MM. G. Harriison (26 m. 1/4) et Giacomelli (27 m.), tuant 10 sur 11, partagent la troisième place.

La poule a été gagnée par MM. Petrosini, René, Marchesi, G. Harriison, Moncorgé, Setti, Robinson.

Vendredi, le *Prix Schiannini* (27 m.) a réuni 54 tireurs. MM. Robinson et Petrosini, tuant 8 sur 8, partagent les deux premières places; MM. Georges Douine et René, tuant 7 sur 8, partagent la troisième place.

Hier, lundi, 62 tireurs ont pris part au *Prix de l'Adour* (handicap). MM. Crotto (25 m. 1/2) et Watson (27 m.), tuant 5 sur 5, partagent les deux premières places; MM. Scolaro (25 m. 1/2), Léo (21 m.) et Rijoff (27 m.), tuant 5 sur 7, partagent la troisième place.

La poule a été gagnée par MM. Giussani, J. Vaccari.

Vendredi 29 janvier. — *Prix Czernin*, 1,000 francs.

Samedi 30 janvier. — *Prix des Myosotis*, 1,000 francs.

Lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 février. — *Grande Poule d'Essai*, 3,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une poule de 100 francs chaque.

Mercredi 3 février. — *Prix des Dalhias*, 1,000 francs.

Vendredi 5 février. — *Prix des Clématites*, 2,000 francs.

Lundi 8, mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 février. — **Grand Prix du Casino**, un Objet d'Art et **20,000 francs**, ajoutés à une entrée de 200 francs.

Vendredi 12 février. — *Prix des Violettes*, 2,000 francs.

Lundi 15 février. — *Prix de Monte Carlo*, 4,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une entrée de 100 francs.

Mercredi 17 février. — *Prix des Eilletts*, 1,000 francs.

Jeudi 18 février. — *Prix de Beaulieu*, 3,000 francs.

Vendredi 19 février. — *Prix de Roquebrune*, 1,000 fr.

Samedi 20 février. — *Prix du Mont-Agel*, 1,000 francs.

Lundi 22 février. — *Prix de la Condamine*, 1,000 francs.

Mercredi 24 février. — *Prix O'Brien*, 3,000 francs.

Vendredi 26 février. — *Prix des Mandarines*, 1,000 fr.

Samedi 27 février. — *Prix des Pâquerettes*, 1,000 francs.

Lundi 1<sup>er</sup> mars. — *Prix des Jasmms*, 1,000 francs.

Mercredi 3 mars. — *Prix de Menton*, 3,000 francs.

Vendredi 5 mars. — *Prix de La Turbie*, 1,000 francs.

Samedi 6 mars. — *Prix du Cap Martin*, 1,000 francs.

Lundi 8 mars. — *Prix du Cap Saint-Jean*, 1,000 francs.

Mercredi 10 mars. — *Prix de Laghet*, 3,000 francs.

Vendredi 12 mars. — *Prix des Résédas*, 1,000 francs.

Samedi 13 mars. — *Prix des Orangers*, 1,000 francs.

Lundi 15 mars. — *Prix des Palmiers*, 1,000 francs.

Mercredi 17 mars. — *Prix des Roses*, 3,000 francs.

Vendredi 19 mars. — *Prix des Lilas*, 1,000 francs.

Samedi 20 mars. — *Prix de Saint-Roman*, 1,000 francs.

## Les Traditions populaires de l'Inde

Voici comment les Hindous racontent la création de la femme :

A l'origine des temps, Twashtri créa le monde. Mais, quand il voulut créer la femme, il considéra qu'il avait épuisé dans l'homme tous les matériaux disponibles. Il ne restait aucun élément solide.

Alors Twashtri, perplexe, s'abîma dans une réflexion profonde; il en sortit pour procéder comme suit : Il prit la rondeur de la lune et l'ondulation du serpent, l'enlacement des plantes grimpantes et le tremblement du gazon, la sveltesse du roseau et le velouté de la fleur, et la légèreté des feuilles, et le regard du chevreuil, et la gaieté folle du rayon de soleil et les pleurs des nuages, et l'inconstance du vent, et la timidité du lièvre, et la vanité du paon, et la douceur du duvet qui garnit la gorge des moineaux, et la dureté du diamant, et le goût sucré du miel, et la cruauté du tigre, et la chaleur du feu, et la froideur de la neige, et le caquet du geai, et le roucoulement de la tourterelle. Il mêla toutes ces choses et forma la femme. Puis en fit présent à l'homme en lui disant : « Voilà ta compagne ! »

L'homme n'eut pas le courage de s'enfuir... D'où tous ses maux !

E. IZARD.

## VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

La recherche des eaux au XVII<sup>e</sup> siècle.  
Les eaux de Versailles.

(Suite et fin.)

Plusieurs estampes et un tableau de P.-D. Martin représentent la machine de Marly dans son premier état, qui est, en effet, tout à fait curieux. Elle se compose alors d'un bâtiment de bois construit sur la rivière, où puisent quatorze roues à palettes, qui, par un système prodigieusement compliqué de manivelles et de chaînes de renvoi grimant sur la côte de Louveciennes, font mouvoir trois étages de corps de pompes, au nombre total de deux cent vingt-cinq et montent ainsi les eaux sur une tour bâtie à une hauteur de cent cinquante-quatre mètres. Elles sont reçues de là par l'aqueduc à arcades qui couronne majestueusement la colline et qui les distribue soit aux réservoirs de Marly, soit à l'aqueduc établi pour Versailles, soit aux réservoirs du Chesnay, de Roquencourt, de Chevreloup et de Trianon, qui n'en fournissent qu'à Trianon. A la fin du règne, quand Louis XIV ne songeait plus qu'à embellir Marly, les eaux de la machine étaient toutes détournées pour alimenter la grande cascade et les fontaines de Marly. Elles servent encore de nos jours à l'alimentation de Versailles, surtout dans les années de sécheresse, où celles des étangs ne suffisent pas. Mais le grand aqueduc, aujourd'hui inutilisé, n'est plus qu'un ornement du paysage, et la canalisation de la nouvelle machine, en partie souterraine, ne produit plus l'énorme grincement de jour et de nuit qu'on entendait aux abords de la machine primitive et qui frappait si vivement l'imagination populaire.

L'aménagement des eaux des plateaux et l'énorme appoint que pouvait fournir la machine de Marly permirent une augmentation considérable des effets d'eau des jardins de Versailles et la création de ceux de Trianon. C'est à cette époque, il importe de le constater, que furent réglés de façon définitive les jeux d'eaux de Versailles, qui ajoutent à la célébrité de la ville royale. C'est, par exemple, en 1684 que furent maçonnés ces énormes réservoirs placés sur la clôture même des jardins et qui ont donné leur nom à la rue longeant le château. On était désormais fort loin du pénible système de pompes qui apportait tant de soucis à la surintendance de Colbert; on pouvait dépenser largement les eaux et concevoir tous les effets possibles, sans risquer d'être arrêté dans l'exécution. Il suffit de jeter les yeux sur certains plans manuscrits de cette époque, qui ont été dressés spécialement au point de vue du travail des fontaines, pour se rendre compte de la complication merveilleuse de ces ouvrages, et du jeu de ces conduites, robinets et soupapes, qui alimentent les pièces principales par des réservoirs différents et qui utilisent habilement, pour les effets inférieurs, les eaux des bassins placés au-dessus. On comprend que le chef des fontaines du Roi ait célébré, en son ambitieux poème, cet agencement magnifique, et que les Denis, de père en fils, sous Louis XV comme sous Louis XIV, aient considéré comme un honneur de famille de se transmettre les uns aux autres la direction de cet important service.

La meilleure description ancienne qui ait été imprimée sur le sujet est celle que Blondel, au milieu du dix-huitième siècle, a insérée dans son *architecture française*. On y trouvera la claire exposition de cette canalisation de Louis XIV, dont les grandes lignes sont demeurées intactes. Bornons-nous à mentionner les principaux réservoirs. Ceux de Montboron communiquent leurs eaux au château d'eau, situé derrière l'aile nord des ministres, et où se trouve le logement héréditaire de Denis; elles font jouer le parterre et les eaux supérieures. Les réservoirs du Parc aux Cerfs envoient leurs eaux à trois autres réservoirs : celui de Chevreloup, qui sert aux effets des bosquets de Trianon, celui de Choisy, qui dessert la ménagerie, et les grands réservoirs appuyés à l'aile nord du château, qui font jouer toutes les fontaines basses et communiquent aussi avec deux petits réservoirs placés sous les terrasses du Parterre d'eau. Au temps de Louis XIV, le grand jeu de toutes les eaux, qui est un rare spectacle, dure trois heures. Suivant un contemporain de la fin du règne, « lorsque toutes les fontaines vont généralement pour un ambassadeur, elles dépensent la quantité de 69.000 muids d'eau en trois heures de temps. Plus tard, la suppression d'importantes fontaines, comme celles du Théâtre d'eau, réduit cette dépense :

« Les eaux jaillissantes des bosquets de Versailles, dit Blondel, dépensent un volume d'eau si considérable, lorsqu'elles jouent toutes ensemble, qu'on se contente ordinairement, durant l'été seulement, de faire jouer depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir, pendant le séjour du Roi à Versailles, le Parterre d'eau et quelques bassins qui s'aperçoivent du Château et des terrasses; en sorte que les grandes eaux ne jouent publiquement qu'aux fêtes de la Pentecôte et de Saint-Louis, ou bien lorsque quelque ambassadeur ou quelque étranger de la première considération vient visiter cette

maison royale. Le spectacle alors dure environ deux heures et demie et consomme la quantité de 35.292 muids d'eau... Mais, lorsque les fontaines de ce jardin jouent seulement à l'ordinaire pendant la belle saison, elles consomment 48.360 muids d'eau seulement, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir. » Les quantités équivalent environ à 9.670 mètres cubes dans le premier cas, et 13.250 mètres cubes pour la journée entière. La canalisation des jardins, en tuyaux de fonte ou de plomb, a encore aujourd'hui une longueur d'une vingtaine de kilomètres. Le matériel de conduites et de robinets a été refait à neuf à la fin du Second Empire, et, depuis lors, les récentes restaurations ont très heureusement remis en usage quelques bassins abandonnés. On compte maintenant, dans les jardins de Versailles, 681 jets d'eau; mais, sous Louis XIV, il y en avait environ 1.400.

La canalisation souterraine des jardins de Versailles forme assurément une des parties les plus curieuses de cette immense œuvre d'art qu'est la maison du Grand Roi. L'excellent Blondel s'interrompt, dans la description d'un bosquet, pour s'écrier : « Malgré le coup d'œil intéressant qu'offrent aux spectateurs les chefs-d'œuvre que nous décrivons, combien de travaux cachés sous terre, qui seuls seraient capables d'illustrer le règne où se sont faites tant de merveilles ! » On ne montrait point aux étrangers ces dessous, où le passage est cependant assez facile. En revanche, la visite complète de Versailles comportait une promenade aux réservoirs de Montboron, qui passaient alors pour un modèle. Ils occupaient le sommet, autrefois assez élevé, de la butte, qui avait été rasée et mise à plat par les régiments de la Ferté et de Languedoc, et offrait à présent une assez large surface. C'était le premier grand travail exécuté par les Bâtiments sous la direction de Louvois et, comme il n'y avait rien à son prédécesseur, le ministre y attachait quelque amour-propre. On s'explique que le peintre J.-B. Martin l'ait représenté, dans la vue qu'il a peinte des réservoirs de Montboron, faisant au Roi les honneurs de ce lieu si singulièrement transformé. N'aimerait-on pas retrouver aussi, parmi les personnages du tableau, où il y a certainement plusieurs portraits, l'honnête figure de l'ingénieur Gobert ?

Quand les ambassadeurs de Siam visitèrent Versailles, en 1686, M. Le Fèvre, qui les guidait, ne manqua point de les initier à quelques-uns des secrets de ces eaux qui avaient fait leur émerveillement dans les jardins : « On leur fit voir, le jour même, l'aqueduc de Buc, les réservoirs, qu'ils trouvèrent très profonds, et l'étang de Cressé (ou des Gassets). Ils virent aussi les réservoirs qui sont au lieu que l'on appelait auparavant la butte de Montbaoron. Elle est en face le Château de Versailles, derrière le chenil. Avant que le Roi y fit travailler, elle s'élevait en pointe et faisait un mauvais aspect à la vue du Château. On en a coupé la cime environ jusqu'à la hauteur des combles des Ecuries, et de la terre qu'on a répandue à l'entour avec ce qui restait du haut de la butte, on en a fait une grande esplanade ou plate-forme, où l'on a construit cinq grands réservoirs pour conserver l'eau, tant de la machine Marly que de la rivière d'Eure. Ces cinq bassins consistent en quatre carrés longs à pans par les angles extérieurs, et au milieu des quatre, est un petit bassin rond de dix toises de diamètre, appelé « le réceptacle des eaux », c'est-à-dire l'endroit où les canaux et les conduits viennent se rendre... Les quatre contiendront 896.000 muids d'eau. Il y a deux de ces bassins achevés et remplis de l'eau de la machine de Marly qui est conduite par un aqueduc depuis la montagne de Picardie jusqu'aux réservoirs... Comme les ambassadeurs s'attachent surtout à considérer les choses qui marquent particulièrement la grande puissance du Roi, ils examinèrent cet ouvrage qui est digne d'être comparé à ceux de l'ancienne Rome et auxquels des armées entières, si l'on peut parler ainsi, ont travaillé, puisque, outre les ouvriers nécessaires pour instruire et conduire les autres, plusieurs régiments y ont été employés. C'est le premier ouvrage que M. de Louvois ait fait faire après avoir été nommé surintendant des Bâtiments. On pourrait juger par de pareils coups d'essai de quoi ce ministre est capable, si l'on n'en était pas déjà convaincu par tout ce qu'il a fait. »

De grands travaux, dont M. de Nolhac a fait un très intéressant récit dans la *Revue des Idées*, furent également entrepris dans les dernières années du règne de Louis XIV, pour le captage de la rivière d'Eure.

Mais les difficultés de l'œuvre et le manque de ressources empêchèrent de venir à bout de cette grandiose opération.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Fêtes sportives à Morez (Jura).

JANVIER-FÉVRIER 1909.

A l'occasion des Fêtes sportives de Morez, les coupons de retour des billets d'aller et retour qui seront délivrés pour Morez, du 28 janvier au

2 février 1909, par les gares situées dans un rayon de 220 kilomètres de cette ville, seront exceptionnellement valables pendant 8 jours.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.  
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires directeurs

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première insertion)

Suivant acte du 15 janvier 1909, enregistré, les dames **Abbo et Norbier**, épiceries à Monaco, ont vendu aux époux **Bessone Barthélemy**, employés, demeurant à Monaco, maison Fiorino, rue Plati, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles, qu'elles exploitaient à Monaco, rue Plati, n° 6.

Les créanciers desdites dames **ABBO et NORBIER** sont invités de faire opposition sur le prix de ladite cession, par lettre recommandée, entre les mains de MM. Dagnino et Passeron, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter du jour de la deuxième insertion.

Monaco, le 26 janvier 1909.

F. DAGNINO et PASSERON.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.  
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première insertion)

Suivant acte du 31 décembre 1908, M. **A. Sappia**, demeurant à Monaco, a vendu à M. **A. Codda**, demeurant aussi à Monaco, le fonds de commerce de coiffeur qu'il exploitait, 8, avenue de la Gare, à Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de former opposition sur le prix, par lettre recommandée à l'Agence, es mains de Dagnino et Passeron, avant le délai de dix jours à compter de la deuxième insertion.

Monaco, le 26 janvier 1909.

DAGNINO et PASSERON.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, les quatre, huit et onze janvier mil neuf cent neuf, Madame **Victoire Dellavalle**, commerçante, demeurant à Monaco, place d'Armes, veuve de M. **Charles Solaro**, a vendu à Mademoiselle **Léontine Dettois**, commerçante demeurant à Monaco, section de Monte Carlo, le fonds de commerce de toilerie et nouveautés dénommé « Au Gaspillage, Maison Solaro », qu'elle exploitait à Monaco, section de Monte Carlo, maison Giaume.

Observation faite que n'a pas été compris dans la vente le fonds de commerce situé à Monaco, place d'Armes, Galerie Albert I<sup>er</sup>, exploité sous la même dénomination par Madame veuve Solaro, qui s'en est expressément réservée la propriété.

Avertissement est donné aux créanciers de Madame veuve Solaro, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 26 janvier 1909.

L. LE BOUCHER.

**Nettoyage à Sec spécial.** Gants depuis 0<sup>f</sup> 25.  
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : **Monte Carlo**  
villa Paola, 25, boulev. du Nord

**ASSURANCES**  
**CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Milla).

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

**EUGÈNE VÉRAN**

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT  
Reparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets  
PRIX MODÉRÉS

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**HORAIRES DES TRAMWAYS DE MONACO**

*Ligne Saint-Roman Monaco-Ville*  
(du 1<sup>er</sup> janvier au service d'été)

Départs de Saint-Roman. — 6<sup>h</sup> 43, 7<sup>h</sup> 3, 7<sup>h</sup> 23, 7<sup>h</sup> 41, 8<sup>h</sup> 1, 8<sup>h</sup> 16, 8<sup>h</sup> 31, 8<sup>h</sup> 46, 9<sup>h</sup> 1 et ainsi de suite toutes les 15 minutes jusqu'à 8<sup>h</sup> 1 du soir; ensuite 8<sup>h</sup> 21, 8<sup>h</sup> 43, 9<sup>h</sup> 3, 9<sup>h</sup> 33, 10<sup>h</sup> 3, 10<sup>h</sup> 33 et 11<sup>h</sup> 3 (dernier).

Départs de Monaco-Ville. — 7<sup>h</sup> 20, 7<sup>h</sup> 40, 8<sup>h</sup> 15, 8<sup>h</sup> 30, 8<sup>h</sup> 45, 9<sup>h</sup> et ainsi de suite toutes les 15 minutes jusqu'à 8<sup>h</sup> 15 du soir; ensuite 8<sup>h</sup> 35, 8<sup>h</sup> 55, 9<sup>h</sup> 15, 9<sup>h</sup> 35, 10<sup>h</sup>, 10<sup>h</sup> 30, 11<sup>h</sup> et 11<sup>h</sup> 30, ce dernier s'arrêtant au Casino.

*Ligne Casino-Gare P.-L.-M.*

(du 1<sup>er</sup> au 16 janvier et du 19 avril au service d'été)

Départs du Casino ou de la Poste. — 6<sup>h</sup> 55, 7<sup>h</sup> 15, 7<sup>h</sup> 35, 8<sup>h</sup> 5, 8<sup>h</sup> 15, 8<sup>h</sup> 22, 8<sup>h</sup> 30, 8<sup>h</sup> 37, 8<sup>h</sup> 45, 8<sup>h</sup> 52, 9<sup>h</sup>, 9<sup>h</sup> 7 et ainsi de suite toutes les 7 ou 8 minutes jusqu'à 8<sup>h</sup> 15 du soir; ensuite 8<sup>h</sup> 25, 8<sup>h</sup> 35, 8<sup>h</sup> 45, 8<sup>h</sup> 55, 9<sup>h</sup> 5, 9<sup>h</sup> 15, 9<sup>h</sup> 45, 10<sup>h</sup> 15, 10<sup>h</sup> 45 et 11<sup>h</sup> 15 (dernier).

Départs de la Gare. — 7<sup>h</sup> 27, 7<sup>h</sup> 47, 8<sup>h</sup> 7, 8<sup>h</sup> 15, 8<sup>h</sup> 22, 8<sup>h</sup> 30, 8<sup>h</sup> 37, 8<sup>h</sup> 45, 8<sup>h</sup> 52, 9<sup>h</sup>, 9<sup>h</sup> 7 et ainsi de suite toutes les 7 ou 8 minutes jusqu'à 8<sup>h</sup> 22 du soir; ensuite 8<sup>h</sup> 32, 8<sup>h</sup> 42, 8<sup>h</sup> 52, 9<sup>h</sup> 2, 9<sup>h</sup> 12, 9<sup>h</sup> 22, 9<sup>h</sup> 42, 10<sup>h</sup> 7, 10<sup>h</sup> 37, 11<sup>h</sup> 7 et 11<sup>h</sup> 37 (dernier).

NOTA. — Du 17 janvier au 18 avril, de 10<sup>h</sup> du matin à 6<sup>h</sup> du soir, les départs sur la ligne Casino-Gare seront ramenés à 5 au lieu de 7 ou 8 minutes.

Les soirs de concert un départ du Casino aura lieu à 10<sup>h</sup> du soir pour Monaco et de Monaco-Ville à 10<sup>h</sup> 15.

Les soirs de représentation théâtrale, ce départ sera supprimé et les voitures partiront du Casino pour Monaco-Ville après le spectacle.

**PUBLICATIONS**

ÉDITÉES PAR LA

C<sup>e</sup> des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

En vente :

1<sup>o</sup> dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie :

*Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*..... 0<sup>f</sup> 50

2<sup>o</sup> dans les bibliothèques des principales gares :

La carte-itinéraire de Marseille à Vintimille, avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours..... 0 25  
Les plaquettes illustrées, désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. :

*La Corse* (éditée en français)..... 0<sup>f</sup> 25

*Le Rhône*, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande)..... 0 50

*L'Auvergne* (éditée en français)..... 0 50

*Album de vues du réseau P.-L.-M.*..... 0 50

*Album Côte-d'Azur-Corse-Algérie-Tunisie* (avec 10 cartes-postales)..... 0 50

*Album Banlieue de Paris*..... 0 25

*Album-Itinéraire illustré Paris-Simplon-Milan* (édité en français et anglais)..... 0 50

*Album-Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille, la Côte d'Azur* (édité en français et anglais)..... 0 50

*Album-Itinéraire illustré Paris-Mont-Blanc*..... 0 50

*Album Mont-Cenis*..... 1 »

*Dépliants-cartes, avec relief* (édités en langues française, anglaise et allemande) *Savoie-Dauphiné* 1 »

*Dépliants-cartes, avec relief* (édités en langues française, anglaise et allemande) *Dauphiné-Savoie* 1 »

*Dépliants-cartes, avec relief* (édités en langues française, anglaise et allemande) *Alpes-Côtes-d'Azur* 1 »

*Dépliants-cartes, avec relief* (édités en langues française, anglaise et allemande) *Provence-Cévennes* 1 »

*Pochette de 25 cartes-postales* (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.)..... 1 »

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.; de 1 fr. 10 en timbres-poste pour l'Album « Mont-Cenis » et pour chacun des dépliants-cartes; de 0 f. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50; de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

**Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.**

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M <sup>e</sup> Tèbon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908. cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		

**LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES**

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.